

Stop à la casse de nos salaires !

LA RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES...



SOUS SARKOZY



SOUS HOLLANDE



SOUS MACRON

Dégel du point d'indice

Carrières linéaires

Suppression du RIFSEEP

Pas de rémunération au mérite

Salaire minimum à 1700€

Intégration des primes dans le traitement

Augmentation des salaires de 300€

Suppression du jour de carence



POUR LUTTER POUR NOS SALAIRES,
le 6 décembre, je vote



Union syndicale
Solidaires

Mettre fin à la précarité salariale et à la stagnation de nos salaires

Nous toutes et tous, fonctionnaires, subissons un blocage de nos salaires depuis des années. La valeur du point d'indice qui détermine le montant de notre rémunération est gelée depuis 2010. Une seule augmentation de 1,2% (en deux fois) s'est opérée il y a quelques années.

Cette situation fait que notre niveau de vie ne fait que se détériorer. Notre rémunération ne prenant plus en compte l'inflation.

Il est urgent d'opérer une mesure de rattrapage. Aux côtés de SOLIDAIRES Fonction Publique, SUD Collectivités Territoriales exige auprès du gouvernement **l'augmentation immédiate des traitements de toutes et tous de 300 euros net !**

Agent.e.s de la Fonction Publique Territoriales, nous avons le salaire mensuel médian le plus bas (1640€ contre 1800€ dans le privé et 2200€ dans la FPE).



Les premières victimes de cette politique d'austérité sur nos salaires sont les agent.e.s de catégorie C. Avec un premier niveau de rémunération en-dessous du SMIC, un décret doit sortir chaque début d'année pour combler la différence et rattraper le niveau du salaire minimum légal... C'est scandaleux !

SUD Collectivités Territoriales revendique donc **un salaire minimum de 1700€ net !**

Mettre fin à l'injustice et aux inégalités

Dans certaines collectivités, les agent.e.s n'ont aucune prime ! Et dans d'autres, le montant de la prime d'une agente de catégorie C peut être plus de 15 fois inférieure à celle d'un agent de catégorie A !

Il est grand temps de mettre fin aux injustices (primes clientélistes, écarts entre catégories, grades et fonctions, femmes et hommes) entre collectivités et entre agent.es, en **mettant les primes à niveau et en les intégrant aux traitements**, permettant leur prise en compte pour le calcul de la retraite.

Pour en finir avec les promotions et les salaires à la gueule du client, SUD Collectivités Territoriales défend les principes de carrière linéaire et d'intégration des primes au traitement indiciaire.

Pour ce qui concerne l'avancement dans la carrière, c'est simple et transparent ! Chaque agent.e est doté.e d'un grade, d'un échelon d'une durée établie, d'un indice permettant de calculer son traitement et son évolution. **Les critères pour passer d'un grade à un autre, d'une catégorie à une autre, doivent être établis sans ratios.** Par exemple, toute réussite à un examen ou un concours doit donner automatiquement accès au grade ou à la catégorie « supérieure ».

NON À LA RÉMUNÉRATION AU MÉRITE !

Alors que pour exercer au mieux des missions de service public, il y a lieu de développer la coopération entre agents et agentes, la tendance est d'imposer dans la Fonction Publique les recettes du secteur marchand par la mise en concurrence du tou.te.s contre tou.te.s. Faire en sorte que les agent.e.s



donnent le meilleur d'eux/elles-mêmes, leur attribuer des objectifs et les pousser à les dépasser. Intégrer des critères de performance, de valeur professionnelle, de mérite dans leur évaluation... et les sanctionner financièrement par la rémunération. Aujourd'hui c'est par les primes (le RIFSEEP). Demain, le projet du gouvernement (CAP2022) est d'intégrer ces critères dans toute la rémunération !

Cette rémunération au mérite est un outil au service des employeurs pour maîtriser encore d'avantage la masse salariale, casser les collectifs de travail par l'individualisation et donc l'individualisme, et asseoir un « management » toujours plus brutal et arbitraire...

Pensons-y ! Nous sommes toutes et tous le moins méritant d'un autre !

Et le mérite n'est rien d'autre que la capacité à se faire valoir !

